



**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des  
politiques publiques et de  
l'appui territorial**

Tulle, le

**La préfète de la Corrèze**

à

**Mesdames et Messieurs les membres de la  
commission de suivi de site des anciens sites  
miniers uranifères de la Corrèze  
(liste ci-jointe)**

**Objet : Commission de suivi de site (CSS) des anciens sites miniers uranifères de la Corrèze.**

Je vous confirme que la réunion annuelle de la commission de suivi de site aura lieu le :

**jeudi 16 décembre 2021 à 10h00  
salle Souham à la préfecture.**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu de la commission de suivi de site des anciens sites miniers uranifères du 30 janvier 2020
- 2- Renouvellement des membres du bureau de la commission
- 3- Bilan d'activité des services de l'État 2019-2020 (DREAL)
- 4- La surveillance environnementale des sites du Longy et de la Porte (ORANO)
- 5- Les travaux de réaménagement du site de la Barrière (Darnets) (ORANO)
- 6- Les travaux de sécurisation du site de la Vedrenne (Egletons) (ORANO)
- 7- Questions diverses

Les documents concernant cette réunion seront disponibles dans les prochains jours, sur le site Internet de la DREAL Nouvelle Aquitaine à l'adresse suivante : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/commissions-de-suivi-des-anciens-sites-miniers-a1955.html> dans la rubrique Prévention des risques/risques technologiques/risques industries extractives/mines/après-mines/mines d'uranium/commission de suivi de sites.

En cas d'impossibilité de votre part de participer à cette commission, vous voudrez bien en informer, dans les meilleurs délais, votre suppléant ainsi que mes services afin de s'assurer que le quorum sera atteint.

Conformément aux règles sanitaires en vigueur, je vous rappelle que vous devez être en possession d'un masque.

**La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général**

**Matthieu DOLIGEZ**





**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CONVOCAION  
DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
DES ANCIENS SITES URANIFÈRES  
16 décembre 2021**

- M. le préfet ou son représentant
- Mme le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine ou son représentant
- M. le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- M. Jean-Marie Taguet, titulaire, conseiller départemental, Mme Stéphanie Vallée, suppléante, conseillère départementale du canton de Sainte-Fortunade
- Mme Sonia Troya, titulaire, adjointe au maire de Saint-Privat, M. Bernard Batteux, suppléant, conseiller municipal d'Auriac
- Mme Annick Ducatel, titulaire, adjointe au maire de Saint-Julien-aux-Bois, M. Emmanuel Combe, suppléant, adjoint au maire de Saint-Julien-aux-Bois
- Mme Marie-Catherine Golucki, titulaire, adjointe au maire de Meyrignac-l'Eglise, M. Marcel Aubouroux, suppléant, maire de St Augustin
- M. Jean-Pierre Aout, titulaire, maire de La Chapelle-Spinasse, M. René Pierre Chastagner, suppléant, adjoint au maire de La Chapelle-Spinasse
- Mme Bernadette Maleyrat, maire-adjoint de Millevaches, Mme Sylvie Prabonneau, suppléante, maire de Millevaches
- M. Patrick Chabrilanges, titulaire, président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Daniel Noual, suppléant Fédération Dale de la pêche
- Mme Catherine Hornebeck, titulaire, représentant la fédération départementale Corrèze Environnement, Mme Cathy Mazerm, suppléante, Fédération Dale Corrèze environnement
- M. Antoine Gatet, titulaire, représentant l'association « Sources et Rivières du Limousin », M. Ludovic Jomier, suppléant, association Sources et Rivières du Limousin
- M. Jean Rillard, hydrogéologue – BRGM
- M. Marc Rateau, agence de l'eau Adour Garonne
- Représentants de la société Orano Mining (ex-Areva)
- le responsable territorial pour la Corrèze, titulaire, le responsable suivi environnemental, suppléant
- le directeur Après-mines France Ets de Bessines, titulaire, le chef de projet réaménagement, suppléant
- le responsable Etudes et Travaux, titulaire, le technicien Travaux, suppléant
- un salarié protégé d'Orano Mining

**(En cas d'empêchement, les membres titulaires sont invités à prévenir leurs suppléants ainsi que la préfecture/BECV)**

